



**NOTIFICATION DE CONFORMITÉ OU DE DIFFÉRENCES
PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS LINGUISTIQUES FIGURANT
DANS LES ANNEXES 1, 6, 10 ET 11**

(Voir le Tableau 1, au § 3 de la Pièce jointe B)

Monsieur le Secrétaire général
Organisation de l'aviation civile internationale
999, rue University
Montréal (Québec)
Canada H3C 5H7

1 - A la date du 14 Février 2011, il n'existe aucune différence entre les règlements ou usages De la Mauritanie et les dispositions linguistiques indiquées dans le Tableau 1, au § 3 de la Pièce jointe B.

Nouakchott le 14 Février 2011

Mohamed El Kebir Abass

Point focal pour la Mauritanie

Plan de mise en œuvre des compétences linguistiques pour les
contrôleurs de la circulation aérienne et les pilotes ayant la
licence Mauritanienne

Conformément à la résolution A36-11 de la 36^{ème} Assemblée de l'OACI relative à la connaissance de la langue anglaise utilisée pour les communications radiotéléphoniques et à l'Atelier relatif à l'élaboration de plan de mise en œuvre des Compétences linguistique tenu à Dakar du 4 au 06 janvier 2008, l'Etat de Mauritanie a pris les dispositions suivantes, pour se conformer aux spécifications de compétences linguistiques et atténuer les risques durant la période de transition.

1. Cadre réglementaire

Renseignements sur le centralisateur			
Nom	Mohamed El Kebir Abass		
Fonction	Chef Service de la sSécurité des Operations		
Organisme	Agence Nationale de l'Aviation Civile de la Mauritanie		
Téléphone	(00 222) 36 27 28 86 / 22446264		
Fax	(00 222) 45 25 35 78		
Courriel	elkebir1@yahoo.fr		
	Conformité		
Normes et pratiques recommandées (SARP)	<p>Oui, le cadre réglementaire est en place.</p> <p>Références :</p> <p>RTA</p>	<p>Le cadre réglementaire est partiellement en place.</p> <p><i>Décrire brièvement les éléments en place, les travaux qui restent à faire et la date d'achèvement prévue.</i></p>	<p>Non, le cadre réglementaire n'a pas encore été mis en place.</p> <p><i>Indiquer le type de disposition envisagé et la date d'introduction prévue.</i></p>

Annexe 1	1.2.9.1	RTA-1 PEL § 1.9		
	1.2.9.2	RTA-1 PEL § 1.9		
	1.2.9.4, Appendice 1, Supplément A	RTA-1 PEL § 1.9		
	1.2.9.6	RTA-1 PEL § 1.9		
	1.2.9.7 (Pratique recommandée)	RTA-1 PEL § 1.9		
	5.1.1.2, XIII)	Chap III : Caractéristiques des licences		
Annexe 6	i ^{re} Partie — 3.1.8	RTA-6 § 2.2.4.1		
	3 ^e Partie — 1.1.3	RTA-6 § 2.2.4.1		
Annexe 10, Volume II	5.1.1.1	5.2.1.1		
	5.2.1.2.1	5.2.1.2		
	5.2.1.2.2	5.2.1.1		
	5.2.1.2.3	5.2.1.1		
Annexe 11	2.29.1	2.5.2.e)		
	2.29 .2	2.5.2 f)		

2. Estimation du niveau national de mise en œuvre

Pilotes effectuant des vols internationaux	ATPL	CPL	MPL		
Niveau 3 et au-dessous	00	00	N/A	Méthode d'évaluation du niveau de compétence	
Niveau 4	15	05		Ces pilotes en effectuant les cours au Simulateur dans un centre homologué en Allemagne ont tous subit le test d'évaluation. <i>German flight Academy GmbH (Am Flughafen 20,RWL-Center 41066 Monchengladbach Deutschland</i>	
Niveau 5	00	00			
Niveau 6	00	00			
PPL					
Nombre de titulaires de PPL effectuant des vols internationaux	NIL		Décrire brièvement la méthode d'évaluation du niveau de		
Contrôleurs					
Contrôleurs s'occupant de vols internationaux	Aérodrome	Approche	Régional	Etudiant	Méthode d'évaluation du niveau de compétence
Niveau 3 et au-dessous	00	00	00		Ces 25 contrôleurs ont tous subit des cours et une évaluation auprès du centre homologué par l'ANAC international House de Johannesburg <i>International House Johannesburg-Langage Lab 4th –Floor, Aspern House 54 De Korte Street ,Braamsfontein Code postal:2003 Johannesbourg South Africa</i> 4 autres qui n'ont eu que le niveau 3 ont été réaffectés à d'autres fonctions autres que contrôleur
Niveau 4	24	24	24		
Niveau 5	1	1	1		
Niveau 6	00	00	00		

3. Système de contrôle

L'ANAC a embauché à son service un professeur d'anglais de l'université de Nouakchott

Ce dernier a subit au frais de l'ANAC le cours de contrôle de compétence à Oise en Angleterre et en compagnie du personnel du service des licences procède au contrôle et participe à l'homologation des centres étrangers chargés de la formation et de l'évaluation pour la compétence linguistique

Nouakchott le 14/02/2011

Mohamed El Kebir Abass

Point focal pour la Mauritanie

